



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°249

DECEMBRE 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

Présents : 13

Absents excusés : Céline BAILLY qui donne pouvoir à Jacqueline MARTINO

Joseph MAHE qui donne pouvoir à Franck FREHEL

Béatrice BALAC

Absent : Claude LEVRAUD

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h

Karine BERTHO est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A- Présentation du bilan annuel 2016 de la ZAC des Châtaigniers par EADM.

B- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 Novembre 2017.

C- DELIBERATIONS.

1- Autorisation pour mandatement en 2018 à hauteur du ¼ des crédits votés en 2017.

2- Achat du City-Park multisports.

3- Rénovation du bâtiment « ancien presbytère » : changement de maître d'œuvre.

4- Acquisition de terrains rue de la Noë.

D- BILANS ANNUELS 2017.

1- RPOQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services) du service déchets et du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la communauté de commune ARC SUD BRETAGNE.

2- Rapport annuel du SDEM (Morbihan Energie).

3- Rapport du SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration) du Conseil Départemental du Morbihan.

4- Bilan du piégeage des frelons asiatiques et demande d'indemnisation spéciale.

E- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

1- Quelques informations sur le PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

2- Subventions aux associations.

3- Soirée des vœux du 6 Janvier 2018.

- A 18h30 Accueil des nouveaux résidents 2017.

- A 20h00 Vœux à la population.

4- Pétition des riverains de la rue de la Noë.

5- Information sur un arrêté de circulation de MISSILLAC.

6- Information sur l'agence du Crédit Agricole à SAINT DOLAY.

A- Présentation du bilan annuel 2016 de la ZAC des Châtaigniers par EADM.

M. LE QUITTE Eric et Mme MARIET Aurélie d'EADM ont présenté le bilan annuel 2016 concernant la ZAC des Châtaigniers. Ils constatent que les terrains ne se vendent pas et proposent de moduler les surfaces des lots car les clients potentiels ne les trouvent pas assez larges en façade.

Des actions commerciales ont été mises en place, site internet « achat terrains », « le Bon Coin », des flyers vont être distribués avec le TV magazine d'Ouest France et 2 panneaux ont été installés à l'entrée du bourg de SAINT-DOLAY.

Le bilan financier total prévisionnel s'équilibre en dépenses et recettes à 2 686 848 € HT, toutefois la trésorerie est négative de 276 739 € au 31/12/2016.

Accord du conseil à l'unanimité.

B- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 Novembre 2017.

Accord du conseil à l'unanimité.

C- DELIBERATIONS.

1- Autorisation pour mandatement en 2018 à hauteur du ¼ des crédits votés en 2017.

Monsieur le Maire propose aux élus de délibérer afin de pouvoir procéder au paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018, dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites en 2017.

- Budget principal de la commune de SAINT-DOLAY.
 - a- Chapitre 20 : crédits 2017 de 228 000 € soit 57 000 € de crédit ouvert.
 - b- Chapitre 21 : crédits 2017 de 285 126 € soit 71 278 € de crédit ouvert.
 - c- Chapitre 23 : crédits 2017 de 738 220 € soit 184 555 € de crédit ouvert.
- Budget annexe Assainissement.
 - a- Chapitre 041 : crédits 2017 de 15 000 € soit 3 750 € de crédit ouvert.
 - b- Chapitre 20 : crédits 2017 de 20 000 € soit 5 000 € de crédit ouvert.
 - c- Chapitre 23 : crédits 2017 de 64 400 € soit 16 100 € de crédit ouvert.

Accord du conseil à l'unanimité.

2- Achat du City-Park multisports.

Muriel MALNOË rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 30 juin 2017 sur le projet de jeu multisports à proximité de la salle des sports. L'emplacement choisi par la commission se porte sur le parking du terrain de football de la NOË. Le devis de l'entreprise Sport Nature qui fournira le City-Park est de 21 615,78 € HT auquel il convient d'ajouter le devis de terrassement de l'entreprise LEMEE LTP qui est de 9 645,86 € HT soit un coût total de 31 261,64 € HT. Une étude sera faite pour voir la possibilité de mettre un éclairage. La subvention du Conseil Départemental s'élèvera à 9 378,49 € soit 30% du montant HT.

Accord du conseil avec 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

3- Rénovation du bâtiment «ancien presbytère » : changement de maître d'œuvre.

M. le Maire informe les élus que M. GUAIS nommé maître d'œuvre pour la rénovation du presbytère par délibération le 27/04/2017, ayant déposé le bilan pour des raisons économiques, il convient de le remplacer. M. le Maire, sur les conseils de M. GUAIS, propose la société Concept bâti Réno de MARZAN. Ce nouveau cabinet de maître d'œuvre reprend les deux dernières missions pour un coût de 2 700 € (Le coût pour M. GUAIS était de 1 710 € pour ces deux missions) soit un coût supplémentaire de 990 €.

Accord du conseil avec 13 voix pour et 2 abstentions.

4- Acquisition de terrains rue de la Noë.

M. le Maire informe les élus que la société SAFER l'a contacté pour proposer l'achat des parcelles AE 187, AE 188 et AE 191 propriété de la famille RABILLARD pour une surface de 351 m². Le prix de cette acquisition est de 2500 €. Il est à noter que la commune possède déjà les parcelles AE 184, AE 185 et AE 190 et engagera des démarches pour acquérir les parcelles restantes de cet îlot pour faire un ensemble cohérent.

Accord du conseil à l'unanimité.

D- BILANS ANNUELS 2017.**1- RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services) du service déchets et du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la communauté de commune ARC SUD BRETAGNE.**

M. le Maire présente le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Le tonnage des ordures ménagères fût de 5 629 tonnes en 2016 contre 5495 tonnes en 2015 dont 85 % collectés en porte à porte. Avec les communes du Littoral, les tonnages collectés augmentent de 65% en Juillet et Août. Le coût total de la collecte est de 1 947 952 €.

Le total des déchets recyclables est de 3 044 tonnes en 2016 (3 089 tonnes en 2015). Le total des déchets déposés en déchetterie est de 10 570 tonnes en 2016 (12 045 tonnes en 2015). Le coût global de ces déchets après revente de certains matériaux est de 761 598 €.

Le coût de fonctionnement du service déchets en 2016 après avoir ajouté les frais de structure et prévention, déduction faite des recettes, s'élèvent à 3 112 145 €. Le coût d'investissement est 730 832 € (subventions déduites). En investissement le reste à réaliser est 597 145 €, soit un bilan global de service déchets 2016 déficitaire de 69 683 €.

Accord du conseil à l'unanimité pour approuver ce rapport.

2- Rapport annuel du SDEM (Morbihan Energie).

Yves BERTHO présente aux conseillers municipaux le rapport du SDEM 2016. Les dépenses réelles avec les restes à réaliser sont de 64 421 915 € et les recettes externes réellement perçues de 47 592 372 €.

Le nombre de clients mal alimentés dans le Morbihan est de 0,3% soit 1 422 habitations. Pour SAINT-DOLAY il n'y a pas de clients mal alimentés en 2016.

3- Rapport du SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration) du Conseil Départemental du Morbihan.

M. le maire présente aux élus le rapport du SATESE pour la station d'épuration. La capacité de la station est de 1 700 équivalents/habitant avec filtres plantés de roseaux.

Le SATESE conclut que le fonctionnement épuratoire de la station est bon et le rejet de bonne qualité le jour de la visite. Quelques travaux et recommandations sont évoqués dans le rapport comme le fond de fossé d'évacuation à reprendre (travaux effectués en Novembre 2017) et mauvaises herbes à enlever dans le second étage.

4- Bilan du piégeage des frelons asiatiques et demande d'indemnisation spéciale.

Patrick GERAUD fait le bilan du piégeage des frelons asiatiques. Il y a eu 268 frelons asiatiques et 108 frelons européens de piégés ainsi que 17 nids primaires et 4 nids secondaires détruits dont 2 nids ont nécessité une intervention d'une société extérieure pour un coût global de 190 € pris en charge par la mairie.

Il fait part aussi aux élus, qu'il a reçu une demande d'indemnisation d'une habitante de la commune pour un montant de 140 €. Cette personne a fait intervenir une société pour la destruction d'un nid sans avertir la mairie. Il est proposé de l'indemniser exceptionnellement à hauteur de 100 €. Nous rappelons qu'il est impératif de prévenir la mairie afin de remplir le protocole pour être indemnisé (il n'y aura pas de dérogation en 2018).

Accord du conseil à l'unanimité.

E- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.**1- Quelques informations sur le PCS (Plan Communal de Sauvegarde).**

Yves BERTHO rappelle aux élus et informe les dolaysiens que la préfecture nous demande de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde. Ce plan communal de sauvegarde est utile pour les services de la préfecture, la gendarmerie et les pompiers en cas de grande catastrophe.

Dans ce document, les différents services administratifs de la commune, médicaux, les artisans/commerçants, les agriculteurs et les associations ont été recensés.

Dans le cas où ce plan serait activé, le Maire peut réquisitionner par arrêté municipal une entreprise, un agriculteur ou toute autre personne pour venir en aide au secours.

Nous rappelons aussi que toutes les personnes qui ont un besoin impératif d'électricité pour raison médicale, de s'inscrire en mairie si ce n'est pas encore fait.

2- Subventions aux associations.

Yves BERTHO informe les associations que les demandes de subventions doivent parvenir avant le 31/01/2018 en mairie. Pour ceux qui le souhaitent des imprimés sont disponibles en mairie.

3- Soirée des vœux du 6 Janvier 2018.

- A 18h30 Accueil des nouveaux résidents 2017 : Le Maire et le conseil municipal invitent les familles arrivées depuis le 1^{er} janvier 2017 à une réception à la salle polyvalente avec présentation de la commune et des différentes associations.
- A 20h00 Vœux à la population : Le Maire rappelle aux élus et à la population, son invitation pour la cérémonie des vœux à la salle polyvalente.

4- Pétition des riverains de la rue de la NOË.

Le Maire fait part aux élus qu'il a reçu une pétition des riverains de la rue de la NOË. Ce sujet a été évoqué lors de la réunion des élus du 14/12/2017 et il est proposé de mettre un radar pédagogique pour mesurer la vitesse des véhicules circulant dans cette rue avant d'engager des travaux.

5- Information sur un arrêté de circulation de MISSILLAC.

La commune de MISSILLAC a pris un arrêté de circulation concernant la route communale qui relie le village de BURIN à son bourg. La circulation sera perturbée, voir interdite pendant les vacances scolaires du 24 Février au 12 Mars 2018 pour cause d'élagage et d'abattage d'arbres le long de cette voie.

6- Information sur l'agence du Crédit Agricole à SAINT DOLAY

Le Crédit Agricole informe qu'il recevra désormais les clients de SAINT-DOLAY à l'agence de LA ROCHE-BERNARD, mais pourra exceptionnellement recevoir à SAINT-DOLAY les personnes ayant des difficultés à se déplacer. Le distributeur automatique et les automates restent ouverts au public 24h/24.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 25 JANVIER 2018 A 20 HEURES

Rectification du numéro de téléphone de l'association « **Cristal en soi** » :

Mme Paulette MICHARD Tél : 07 83 32 10 42.

L'école Notre-Dame /Jeanne d'Arc organise le dimanche 14 Janvier 2018 un super LOTO à partir de 14 heures à la salle polyvalente de SAINT-DOLAY animé par Marie-Hélène (ouverture des portes à 12 heures).

- 42 tours + 1 tour enfant.
- Les trois premiers lots sont 1 bon d'achat de 500 €, 1 de 200 € et 1 de 100 € et de nombreux autres lots.
- 3 € la carte ; 8 € les 3 cartes ; 15 € les 7 cartes et 20 € les 10 cartes.
- Sur places buvette, gâteaux, café, friandises et sandwiches.

Le Marché du Vendredi à SAINT-DOLAY sera fermé jusqu'au 25/01/2018, reprise le vendredi 26/01/2018.

BILAN TELETHON 2017

Fonds récoltés cette année 2017 : 6852.15 € contre 8178.80 € en 2016.

Remerciements aux commerçants, artisans et associations de SAINT-DOLAY qui ont bien voulu participer.

Pour l'année 2018, l'équipe en place espère que de nouveaux bénévoles viendront les rejoindre afin d'augmenter le montant des fonds à reverser à l'AFM TELETHON.